

LES COURTS DU SOIR

Ciné-débat mensuel autour des films courts métrages

2^{ème} Saison

Janvier à Septembre 2021

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DE COURTS METRAGES

Date limite de la réception du dossier complet : **31 Décembre 2020**

Formulaire à remplir et à renvoyer par e-mail : kitikilifilms@gmail.com

INFORMATION SUR LE FILM

Titre du film

Genre

Pays de production

Année de production

Langue de la version originale

Durée

Langage de sous-titrage

Lien de téléchargementMot de passe.....

Les films qui ne sont en français doivent obligatoirement avoir un sous-titrage en français.

INFORMATION SUR LE REALISATEUR(TRICE) & LE PRODUCTEUR(TRICE)

Réalisateur (trice).....

Nom et prénom

Pseudonyme

Nationalité

Tel

E-mail.....

Producteur (trice)

Nationalité

Tel.....

E-mail.....

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

L'association **KITIKILI**, créée en 2012 avec pour mission le développement et la promotion du cinéma en milieu urbain et périurbain au Bénin, est à l'initiative des **COURTS du Soir** dont la 2ème saison se déroulera de janvier à septembre 2021 à Cotonou, au Bénin. L'initiative consiste à projeter mensuellement des films courts métrages à destination d'un public de professionnels du cinéma, de semi-professionnels et autres aficionados, puis de tenir un débat sur les questions de fond et de forme liées au film avec son ou ses auteurs. Il s'agit d'un dispositif de cinéphilie, d'analyse filmique et de débat de société notamment.

La première saison des Courts du Soir a bénéficié d'une subvention du Fonds des arts et de la culture du Bénin – FAC, et de l'accompagnement d'autres associations, organisations et partenaires privés.

La sélection de la saison 2 est ouverte aux réalisateurs de films fictions, documentaires et d'animation du monde entier.

Les critères de choix des films par le comité de sélection prennent en compte à la fois la qualité de l'œuvre et la force de son contenu.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 1

L'inscription d'un film pour sa programmation dans le cadre de la saison 2 des Courts du Soir est gratuite. Les films peuvent être inscrits par les réalisateurs, les producteurs, les distributeurs ou tout autre représentant légal.

Article 2

La durée des films ne doit pas excéder **30 minutes**.

Article 3

La date limite d'inscription des films est fixée au **31 Décembre 2020**. Les dossiers reçus

après cette date ne seront pas pris en compte dans le processus de sélection.

Article 4

La copie du film pourra être transmise par une unique façon :

-via un lien internet (la vidéo et mot de passe) à l'adresse kitikilifilms@gmail.com

Article 5

Les films à caractère publicitaire, industriel, institutionnel, promotionnel, publi-reportage, les films associatifs de propagande et les clips ne sont pas recevables.

Article 6

Les films déjà soumis lors de la première édition des **COURTS du SOIR** ne seront plus recevables.

Article 7

Seuls seront recevables pour faire partie de la programmation, les productions sans année précise remplissant la totalité des conditions.

Article 8

Chaque participant devra remplir le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site www.kitikilifilms.com

Article 9

Le Comité ne prend en charge que les fichiers vidéo numériques de format H264.

Article 10

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli en français ou en Anglais,
- Le règlement intérieur dûment signé avec la mention « Lu et approuvé »,
- Le lien d'accès à la copie à diffuser du film,

- Deux Photos du film en bonne résolution (300 Dpi),
- Une photo de portrait du réalisateur du film en bonne résolution (300 Dpi).

SELECTION

Article 11

Une présélection sera effectuée après la réception de l'ensemble des candidatures. Les résultats de la présélection seront annoncés sur les réseaux sociaux et transmis par courrier électronique aux postulants dont les films auront été retenus.

Article 12

En vous inscrivant, vous certifiez détenir l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la participation et à la diffusion du film lors des soirées de projection des **COURTS du SOIR**.

Les films sélectionnés accordent un droit d'utilisation gracieux des photos et des extraits des films sélectionnés (3 minutes maximum) dans les médias (presse, internet, TV), sur notre site internet et ceci uniquement à des fins promotionnelles.

A ce titre, **Les COURTS du SOIR** se décharge de toutes répercussions juridiques potentielles à la diffusion de l'œuvre inscrite. Toutes poursuites judiciaires par non-respect des conditions d'inscription sont à la charge du participant.

Article 13

En cas de sélection et suivant les disponibilités budgétaires les organisateurs se réservent le droit d'inviter l'auteur du film. A ce titre, **Les COURTS du SOIR** se décharge de toutes répercussions juridiques potentielles à la diffusion de l'œuvre inscrite. Toutes poursuites judiciaires par non-respect des conditions d'inscription sont à la charge du participant.

Je, soussigné _____

_ (fonction) _____

Fait à _____, le _____

Signature

**(Précédée de a mention « Lu et
approuvé »)**

